

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000054 **Le 22/05/2020****A régler avant le :** 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSACCENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**CAMPING CHERCHEUR D OR**
615 CHEMIN DU LIBAC
30350 CARDET

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse		Période facturée	
CAMPING CHERCHEUR D'OR 01/01/2020 au 31/03/2020		615 CHEMIN DU LIBAC 30350 CARDET		615 CHEMIN DU LIBAC 30350 CARDET	
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00706	Redevance Spéciale	3300	0,04500		

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:**Identifiant collectivité :** 022329**Référence :** 2020-01-00-54**A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES**TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCTA00168 **Coll**
353
CAMPING CHERCHEUR D'OR
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 4**
Numéro 2020-004-000054 **Clé2 V**
Echéance 01/09/2020**NET A PAYER**

###

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000055 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EHPAD LES CIGALES
MIRABEL
30170 POMPIGNAN

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse		Période facturée	
EHPAD LES CIGALES 01/01/2020 au 31/03/2020		MIRABEL 30170 POMPIGNAN		MIRABEL 30170 POMPIGNAN	
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00703	Redevance Spéciale	61380	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-55

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00165 Coll
353
EHPAD LES CIGALES
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 Clé1 4
Numéro 2020-004-000055 Clé2 W
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

N° 2020-004-000056 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EHPAD PIE DE MAR
PLACE
LIEUTENANT COLONEL BERTHEZENE
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée
EHPAD PIE DE MAR LIEUTENANT COLONEL 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT	PLACE DU LIEUTENANT COLONEL 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT	PLACE DU 01/01/2020 au 31/03/2020

Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant
P00700	Redevance Spéciale	53460	0,04500	

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:
<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329**Référence :** 2020-01-00-56**A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES**

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00162 **Coll**
353
EHPAD PIE DE MAR
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1** 4
Numéro 2020-004-000056 **Clé2** X
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000057 **Le 22/05/2020****A régler avant le :** 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 PIEMONT CEVENOL
 13 bis Rue du docteur Rocheblave
 30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 16 BOULEVARD DES REMPARTS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EMINENCE SAS
 ROUTE DE GALLARGUES
 BP 30
 30470 AIMARGUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse		Période facturée	
EMINENCE SAS 01/01/2020 au 31/03/2020		Chemin de Garennes 30610 SAUVE		Chemin de Garennes 30610 SAUVE	
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00733	Redevance Spéciale	6600	0,04500		

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:
<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329 **Référence :** 2020-01-00-57

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
 16 BOULEVARD DES REMPARDS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
 RIB : 30001 00600 D3080000000 49
 IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
 BIC : BDFEFRPPCCT

A00195 **Coll**
 353
 EMINENCE SAS
 REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1** 4
Numéro 2020-004-000057 **Clé2** Y
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

N° 2020-004-000058 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

FONDATION ROLLIN EHPAD MAS OLIVIERS
CHEMIN DU MAS DES OLIVIERS
30350 LEDIGNAN

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée
EHPAD MAS DES OLIVIERS OLIVIERS 30350 LEDIGNAN	CHEMIN DU MAS DES OLIVIERS 30350 LEDIGNAN 01/01/2020 au 31/03/2020	CHEMIN DU MAS DES

Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant
P00701	Redevance Spéciale	43560	0,04500	

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-58

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00163 Coll
353
FONDATION ROLLIN - EHPAD MAS
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 Clé1 4
Numéro 2020-004-000058 Clé2 A
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000059 **Le 22/05/2020****A régler avant le :** 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 PIEMONT CEVENOL
 13 bis Rue du docteur Rocheblave
 30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 16 BOULEVARD DES REMPARTS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

G I E CROP
24 RTE D ALES
BP7
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse		Période facturée	
G.I.E (CROP) DU FORT		24 RTE D'ALES 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT 01/01/2020 au 31/03/2020		24 RTE D'ALES 30170 ST HIPPOLYTE	
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00697	Redevance Spéciale	4620	0,04500		
NET A PAYER					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:
<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329 **Référence :** 2020-01-00-59

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
 16 BOULEVARD DES REMPARDS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
 RIB : 30001 00600 D3080000000 49
 IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
 BIC : BDFEFRPPCCT

A00159 **Coll**
 353
 G.I.E (CROP)
 REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 4**
Numéro 2020-004-000059 **Clé2 B**
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000060 **Le 22/05/2020****A régler avant le :** 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 PIEMONT CEVENOL
 13 bis Rue du docteur Rocheblave
 30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 16 BOULEVARD DES REMPARTS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

LE MOULIN DE L AYROLLE
 LE MOULIN DE L AYROLLE
 30140 ST FELIX DE PALLIERES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse	Période facturée		
LE MOULIN DE L'AYROLLE au 31/03/2020			01/01/2020		
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00699	Redevance Spéciale	2640	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-60

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
 16 BOULEVARD DES REMPARDS
 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
 RIB : 30001 00600 D3080000000 49
 IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
 BIC : BDFEFRPPCCT

A00161 **Coll**
 353
 LE MOULIN DE L'AYROLLE
 REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 2**
Numéro 2020-004-000060 **Clé2 C**
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000061 **Le 22/05/2020****A régler avant le :** 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSACCENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**MAISON DE RETRAITE LE VIDOURLE
RUE DE LA CHICANETTE
30610 SAUVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse	Période facturée		
MAISON DE RETRAITE 'LE VIDOURLE'		Rue de la Chicanette 30610 SAUVE	Rue de la Chicanette 30610 SAUVE		
01/01/2020 au 31/03/2020					
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00645	Redevance Spéciale	31680	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-61

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

R00019 **Coll**
353
MAISON DE RETRAITE 'LE
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 2**
Numéro 2020-004-000061 **Clé2 D**
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000062 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

MAISON DE RETRAITE DEVILLAS
2 PLACE LOUIS DEVILLAS
30260 QUISSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse	Période facturée		
MAISON DE RETRAITE 'DEVILLAS'		2 plac Louis Devillas 30260 QUISSAC	2 plac Louis Devillas 30260 QUISSAC		
01/01/2020 au 31/03/2020					
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00666	Redevance Spéciale	28380	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-62

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

R00018 **Coll**
353
MAISON DE RETRAITE 'DEVILLAS'
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1** 2
Numéro 2020-004-000062 **Clé2** E
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000063 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

MAISON DE RETRAITE LE BRESTALOU
PLACE DE LA MAIRIE
30260 CORCONNE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse	Période facturée		
MAISON DE RETRAITE 'LE BRESTALOU'		Place de la Mairie 30260 CORCONNE	Place de la Mairie 30260 CORCONNE		
01/01/2020 au 31/03/2020					
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00647	Redevance Spéciale	9900	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-63

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

R00020 Coll
353
MAISON DE RETRAITE 'LE
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 Clé1 2
Numéro 2020-004-000063 Clé2 F
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

N° 2020-004-000064 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSACCENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORTPHARMACIE CHABROL
34 BIS RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE
30260 QUISSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire		Adresse		Période facturée	
Pharmacie CHABROL ROCHEBLAVE 30260 QUISSAC		34 bis RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE 30260 QUISSAC 01/01/2020 au 31/03/2020		34 bis RUE DU DOCTEUR	
Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant	
P00663	Redevance Spéciale	20400	0,04500		
NET A PAYER :					

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-64

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

R00090 Coll
353
Pharmacie CHABROL
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 Clé1 2
Numéro 2020-004-000064 Clé2 G
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

N° 2020-004-000065 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SARL VILLA FIGARET
1 RTE DE LASALLE
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée	Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant
SARL VILLA FIGARET ST HIPPOLYTE DU FORT	1 ROUTE DE LASALLE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT1 01/01/2020 au 31/03/2020	ROUTE DE LASALLE 30170	P00708	Redevance Spéciale	2640	0,04500	

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-65

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00170 **Coll**
353
SARL VILLA FIGARET
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 2**
Numéro 2020-004-000065 **Clé2 H**
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

Facture

AS_300_BLEF02

N° 2020-004-000066 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SAS KAVID
PLACE DE LA COURONNE
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée
SAS KAVID COURONNE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT	PLACE DE LA COURONNE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT 01/01/2020 au 31/03/2020	PLACE DE LA

Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant
P00732	Redevance Spéciale	27720	0,04500	

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329

Référence : 2020-01-00-66

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00194 **Coll**
353
SAS KAVID
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1 2**
Numéro 2020-004-000066 **Clé2 J**
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER

###

N° 2020-004-000067 Le 22/05/2020

A régler avant le : 01/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PIEMONT CEVENOL
13 bis Rue du docteur Rocheblave
30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
16 BOULEVARD DES REMPARTS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SIRP CNE QUISSAC
48 PLACE DES ARENES
ESPACE LEONCE MONTBOUNOUX
30260 QUISSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée	Localisation	Désignation	QTE	P.U.	Montant
SIRP CNE QUISSAC 01/01/2020 au 31/03/2020	48 PLACE DES ARENES 30260 QUISSAC	48 PLACE DES ARENES 30260 QUISSAC	P00734	Redevance Spéciale	9760	0,04500	

NET A PAYER :

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:
<https://www.payfip.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité : 022329 **Référence :** 2020-01-00-67

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT
16 BOULEVARD DES REMPARDS
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
RIB : 30001 00600 D3080000000 49
IBAN : FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049
BIC : BDFEFRPPCCT

A00196 **Coll**
353
SIRP CNE QUISSAC
REDEVANCE SPÉCIALE 1 TRIM 2020 **Clé1** 2
Numéro 2020-004-000067 **Clé2** K
Echéance 01/09/2020

NET A PAYER